

ANNEXE INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES

HABITABLE 2025-2028

Le Souffle des Alizés Tour de l'île de la Réunion

PLAN D'EAU DU C.N.P.

Autorité Organisatrice CLUB NAUTIQUE PORTOIS

Grade 5A

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau selon de la procédure suivante : **CONTACT VHF CANAL 77**

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront publiés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement au *C.N.P. et sur <https://www.reunion-voile.fr/>*.

3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF **77**.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent **gérer tout équipement ou placer la publicité fournie** par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

5. SIGNAUX FAITS À TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé : **CNP**

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **60 minutes** après l'affaler de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1

Date	Classe	Nb de course
<i>23-24 mai 2026</i>	<i>Toute</i>	<i>1</i>

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est **10H**

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont : **C.N.P.**

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

Les signaux définissant le parcours à effectuer sont **définis par VHF canal 77**

10. MARQUES

10.1 **Tour de l'île : Le sens de rotation sera défini selon les conditions météo du jour.**

10.2 **Une réduction de parcours pourra être effectué selon les conditions météo par appel VHF ou GSM**

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

Les bouées suivantes sont obligatoirement à laisser à terre.

3 chameaux à l'ermitage:

- BS1: 55°12'43" – 21°04'26"
- BS2: 55°12'46" – 21°05'03"

Trou d'eau:

- BS3: 55°13'57" – 21°06'10"
- BS4: 55°14'15" – 21°06'22"

Pointe des châteaux:

- BGS: 55°16'18" – 21°09'16"
- BS5: 55°16'39" – 21°09'27"

Étang Salé

- BS8: 55°19'28" – 21°16'02"
- BS9: 55°19'32" – 21°16'13"

La Varangue:

- BS6: 55°16'53" – 21°10'16"
- BS7: 55°16'54" – 21°10'29"

Les bateaux entrant dans la zone seront disqualifiés

12. LE DÉPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange à terre et la tour météo à 500 mètre de la cote.
- 12.2 **A 5' : pavillon C.N.P.**
A 4' : envoi du pavillon P
A 1' : affalage du pavillon P
Au Top départ affalage du pavillon C.N.P.

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **10 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVÉE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu à terre et la tour météo à 500 mètre de la cote. **Appel ½ heure avant l'heure prévue d'arrivée, GSM au 06 92 04 09 65**
- 14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera publiée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé : **CNP**
- 17.3 Des avis seront publiés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour

informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située **CNP**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

18.1 **UNE** course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand au moins **une** course a été validée, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand **une** à **cinq** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

(c) Quand **six** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système **temps sur temps**

18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront publiés au tableau officiel

d'information, à **9h**, et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course.

19. RÈGLES DE SÉCURITÉ

19.1 [NP] Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place selon les modalités **feuille d'émargement**.

19.2 **Vacation toutes les 4 heures par envois SMS nom du voilier et position. La 1ère à 16H, puis 20H, Minuit, 4H, 10H, etc.**

19.4 Utilisation du Bout dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles **75 minutes** avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés : **Orange**

23. ACCOMPAGNATEURS

23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés **un pavillon**

27. EQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

27.2 [DP] Les quillards ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit **au cours de l'épreuve**

28. PRIX

Des prix seront distribués : **Un trophée « Tour de l'île » remis en jeu tous les ans**

ARBITRES DÉSIGNÉS

Président du comité de course : Armengaud Brice

Présidente du comité technique :

Président du jury : Armengaud Brice